

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

-----

**MAIRIE**  
de

**COULOUNIEIX-CHAMIERES**  
(Dordogne)

-----

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 06 Mars 2018**

-----

Le 6 mars deux mille dix-huit à dix huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de COULOUNIEIX-CHAMIERES se sont réunis en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal, sur la convocation qui leur a été adressée- le 26 février 2018 par Monsieur le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ETAIENT PRESENTS :** M. ROUSSARIE Jean-Pierre, Mme CONTIE Joëlle, M. EL MOUEFFAK Abdelhamid, Mme BORDES Mireille, M. CAPOT Patrick, Mme MOREAU Janine, M. CLUZEAU Jean-Pierre, Mme DRZEWIECKI-KLINGLER Nicole, M. CORTEZ Francis, Mme ATTINGRE Dominique (mandataire M. BARBARY), M. GARCIA Christian (mandataire M. EL MOUEFFAK), Mme ROUFFINEAU Nicole, M. BELLEBNA Mustapha (mandataire Mme CONTIE), Mme DUCROCQ Josiane, M. MARTINEAU Jean-François, Mme ROBIN-SACRE Sandra (mandataire Mme ROUFFINEAU), M. LEROY Jacques, Mme BILLAT Huguette, M. VALEGEAS Philippe, M. BARBARY Bernard, Mme THOMAS Dominique, M. SCHRICKE Yves, Mme WITTLING Sylvie, M. CUISINIER Jean-François (mandataire M. SCHRICKE), Mme GAYET Nadine, M. BENJAMIN Jean-Paul, Mme COFFINET-OTHON Annick, M. RICAUD Jean-Marie.

**ETAIT ABSENT :** M. Jean-Charles VANDROUX.

**ASSISTAIENT :** MM. Yohann TOSTIVINT, Directeur Général des Services, Philippe TOUGNE, Directeur des Services Techniques, Vincent BELLOTEAU, collaborateur de cabinet, Mmes Céline JOUENNE, Directrice des Ressources Humaines et Cécile VALPREMY, secrétariat du Maire.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Sylvie WITTLING.

M. le Maire ouvre la séance à 18h30. Le P.V de la séance précédente est déclaré approuvé à l'unanimité.

**COMMUNE DE COULOUNIEIX-CHAMIERES**

-----  
**Séance du 6 mars 2018**  
-----

**2018/03**

**DEBAT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018**

**RAPPORTEUR** : Monsieur Abdelhamid EL MOUEFFAK

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales.

**Considérant qu'** en application de l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales, la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants et les groupements de communes comptant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

**Que** ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget.

**Qu'un** Rapport d'Orientations Budgétaires a fait l'objet d'une présentation en séance.

Le Conseil municipal, après avoir pris acte des orientations budgétaires vote à l'unanimité la présente délibération.

POUR COPIE CONFORME,

LE MAIRE,



  
**Jean-Pierre ROUSSARIE**

# **RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018**



# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
<b><u>PARTIE 1</u> - <b>ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2018 DU BUDGET PRINCIPAL.....</b></b>	<b>5</b>
I. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES .....	5
II. CONTEXTE NATIONAL .....	5
II.1. PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES.....	5
II.2. CONCOURS FINANCIERS DE L'ÉTAT .....	7
II.3. IMPACT DE LA RÉDUCTION DES DÉFICITS PUBLICS.....	9
III. SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE .....	10
III.1. NIVEAUX D'ÉPARGNES.....	10
III.2. ÉTAT DE LA DETTE.....	10
III.3. ÉVOLUTION DES CHARGES DE PERSONNEL .....	12
IV. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2018 .....	13
IV.1 RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ESTIMÉ .....	14
IV.2 HYPOTHÈSES RETENUES POUR LE BUDGET PRINCIPAL 2018 .....	14
IV.2.1. FONCTIONNEMENT .....	14
IV.2.2. INVESTISSEMENT .....	19
<b><u>PARTIE 2</u> - <b>ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2018 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT .....</b></b>	<b>23</b>
<b><u>PARTIE 3</u> - <b>ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2018 DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT BELLEVUE .....</b></b>	<b>24</b>

# INTRODUCTION

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants selon l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Il participe à l'information des élus et il constitue par conséquent un exercice de transparence vis-à-vis de la population. Les documents adressés aux élus permettent d'éclairer le débat en conseil municipal, dont les conditions sont prévues par le règlement intérieur. Ce débat d'orientations budgétaires permet à notre assemblée délibérante d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la ville, de mettre en lumière certains éléments bilanciaux rétrospectifs, des éléments prospectifs et de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront des priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

Conformément aux nouvelles dispositions de la loi du 16 juillet 2015 portant Nouvelle Organisation des Territoires de la République le DOB s'appuie sur un Rapport des Orientations Budgétaires (ROB). Ce ROB doit intégrer les engagements pluriannuels, la gestion de la dette, les prévisions budgétaires et les éléments relatifs aux effectifs. L'article D. 2312-3 du CGCT précise tous les éléments qui doivent être portés à la connaissance du conseil municipal avant tout débat sur les orientations budgétaires de l'année.

Selon les termes de l'article L. 2312-1 du CGCT, le rapport doit comporter les informations suivantes :

1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

2° La présentation des engagements pluriannuels : les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

3° Des informations relatives à la structure, à la gestion de l'encours de la dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Le rapport prévu à l'article L. 2312-1 est transmis par la commune au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public à l'hôtel de ville, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

Ce document sera rendu public sur le site internet de la ville pour que tous les citoyens qui le désirent puissent en prendre connaissance.

Le présent rapport est organisé autour de 3 parties :

- PARTIE 1 - Orientations budgétaires 2018 du budget principal
- PARTIE 2 - Orientations budgétaires 2018 du budget annexe assainissement
- PARTIE 3 - Orientations budgétaires 2018 du budget annexe lotissement Bellevue

# **PARTIE 1 - ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2018** **DU BUDGET PRINCIPAL**

## **I. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES**

### **Engagements pour la période 2014-2020 :**

#### **- Période 2014-2017 : Gestion rigoureuse des finances :**

- Assainissement des finances de la commune et rétablissement d'une capacité d'autofinancement à l'horizon 2017 ;
- Adaptation du niveau d'investissement aux capacités financières de la commune : entretien voirie et bâtiments.

#### **- Période 2017-2020 : Investissement dans des équipements structurants :**

- Cadre de vie : voirie et bâtiments
- Programme de politique de la ville

En accord avec nos engagements et dans un contexte budgétaire contraint marqué par la baisse des dotations de l'État, les orientations du budget 2018 s'appuient sur la stratégie financière 2016-2020 :

- Maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant des services publics de qualité ;
- Conforter les recettes de fonctionnement ;
- Continuer à investir en respectant les équilibres financiers.

## **II. CONTEXTE NATIONAL**

### **II.1. PERSPECTIVES ECONOMIQUES**

#### **Une croissance modérée**

En 2018, la perspective de croissance pour la France est estimée à 1,8 % selon l'INSEE. La demande intérieure, en particulier l'investissement privé, ralentirait un peu sur la période 2018-2020, tout en restant dynamique. La croissance française ne serait en revanche plus freinée par le commerce extérieur, après plusieurs années exceptionnellement négatives. Le

chômage baisserait sur l'horizon de projection et l'écart de production estimé par la Banque de France se refermerait en 2019. Si les réformes entreprises se traduisent par un accroissement de la croissance potentielle dès cet horizon, la croissance pourrait être plus forte qu'actuellement projeté. Ceci améliorerait aussi les finances publiques, qui restent fragiles, la dette publique se stabilisant seulement en 2020 dans le scénario actuel.

### **Des taux d'intérêt à un niveau faible**

Les taux à court terme restent à un niveau très faible en 2018 selon les prévisions de la Banque Centrale Européenne.

### **L'inflation en hausse**

Selon la Banque de France, l'inflation, mesurée avec l'indice des prix à la consommation harmonisé, resterait en 2018 à hauteur de 1,4 % sur un rythme supérieur à 2017 (1,2 %). L'inflation énergétique resterait soutenue en raison du rebond du prix du pétrole observé fin 2017 et de la hausse de la fiscalité sur les produits pétroliers inscrite en lois de finances.

### **Le taux de chômage en légère baisse en 2018**

Après avoir reculé à 9,5 % mi-2017, soit son plus bas niveau depuis début 2012, le taux de chômage, mesuré par l'Institut national de la statistique (Insee) selon les normes du Bureau international du travail (BIT), est remonté à 9,7 % au 3e trimestre 2017.

Concernant le marché du travail en 2018 l'Insee estime que le taux de chômage reculerait à 9,4% en 2018. Cette légère baisse serait due à des créations nettes d'emplois plus nombreuses que l'augmentation de la population active : à horizon mi-2018, la population active devrait augmenter de 21 000 personnes, alors que quelque 98 000 emplois seraient créés sur la même période.

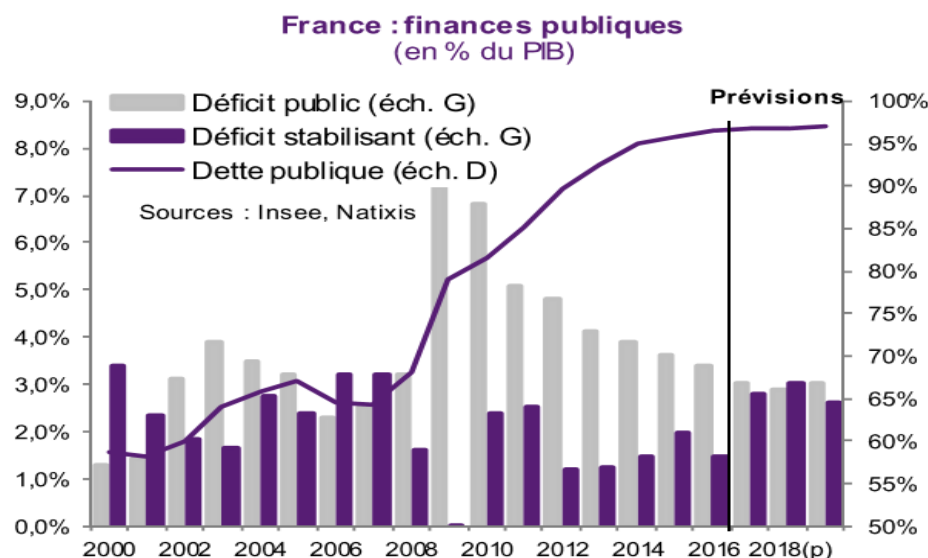
### **Une lente consolidation budgétaire des comptes publics**

Le redressement des finances publiques en 2016 a été de 3,4% du PIB, contre 3,3% initialement envisagé dans la loi de programmation des finances publiques (LFPF), grâce à une croissance contenue des dépenses, les prélèvements obligatoires étant restés stables (à 44,4%) en 2016.

Le premier projet de loi de finances du quinquennat du nouveau gouvernement réaffirme la volonté de respecter les engagements



européens en matière de finances publiques en abaissant le déficit public en dessous du seuil de 3% du PIB à - 2,9% en 2017.



Plus généralement, le gouvernement a fixé comme objectifs entre 2018 et 2022 de réduire simultanément le niveau des dépenses publiques de 3 points de PIB et le taux des prélèvements obligatoires d'1 point de PIB afin d'abaisser le déficit public de 2 points de PIB et la dette de 5 points de PIB.

#### Principaux agrégats de finances publiques, prévisions du gouvernement

% du PIB	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Capacité de financement des administrations publiques	-3,9	-3,6	-3,4	-2,9	-2,8*	-3,0
Soldes structurel des administrations publiques	-2,0	-1,7	-2,5	-2,2	-2,1	-1,8
Etat	-3,5	-3,4	-3,3	-3,2	-3,2	-4,0
Organismes d'administration centrale	0,1	0,0	-0,1	-0,1	0,0	-0,1
Collectivités locales	-0,2	0,0	0,1	0,1	0,1	0,2
Administrations de sécurité sociale	-0,4	-0,3	-0,1	0,2	0,5	0,8
Dette des administrations publiques	94,8	95,6	96,3	96,8	96,8	97,1
Taux de prélèvements obligatoires	44,6	44,4	44,4	44,7	44,3	43,3
Ratio de dépense publique	57,1	56,7	55,0	54,6	53,9	53,3

\* Révision en nov. 2017 par le gouvernement suite à l'annulation de la taxe sur les profits redistribués par le Conseil constitutionnel le 6 oct. 2017.

Sources : PLF 2018, Natixis.

## II.2. CONCOURS FINANCIERS DE L'ETAT

En 2018, l'État met un terme au mécanisme applicable pour la contribution au redressement des comptes publics. Les dotations, bien que stabilisées pour le bloc communal, continueront de peser sur les finances des collectivités.

Les montants annuels maximum des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales sont fixés jusqu'en 2022 de la manière suivante :

ROB 2018

7 / 24



En Mds € courants	2018	2019	2020	2021	2022
Concours financiers (montants maximum)	48,11	48,09	48,43	48,49	48,49

Contrairement aux années précédentes les concours financiers aux collectivités sont stables sur la période couverte par la loi de programmation (2018 – 2022).

Pour 2018, les principales variations des dotations aux collectivités concernent :

- la DISL +127 M€ (applicable dorénavant pour les bâtiments scolaires et les projets de modernisation de l'administration, une partie pourra être imputée en fonctionnement) ;
- la DETR +72M€ ;
- la péréquation verticale : +95 M€ ;
- les allocations compensatrices – 35 M€.

### **Des mesures contraignantes sur l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et sur l'évolution du besoin de financement annuel**

La contribution des collectivités locales au solde des administrations publiques pour l'année 2022 est fixée à 13 milliards €. Cet objectif nécessite une diminution annuelle du besoin de financement des collectivités (différence entre emprunts remboursements de la dette) de 2,6 milliards €.

Cette contribution doit être supportée sur les seules dépenses de fonctionnement dont l'évolution doit être appréciée en fonction d'une trajectoire tendancielle de la dépense locale fixée à 1,2% par an. Seuls les collectivités au budget supérieur à 60 millions € contractualiseront avec l'État.

### **Réforme de la Taxe d'Habitation**

D'ici trois ans, la Taxe d'Habitation sera recentrée sur les 20% de revenus les plus hauts et les résidences secondaires. La réforme vise à amplifier un mouvement déjà existant car nombre de dégrèvements de TH existent déjà.

En 2018 et 2019, l'Etat couvrira les dégrèvements dans la limite des taux et des abattements en vigueur en 2017.

En 2020, une TH intégrale sera maintenue mais avec un seul pouvoir de taux sur 20% des contribuables et sur les résidences secondaires.

Une réforme complète de la fiscalité locale est annoncée pour 2019 pour une mise en oeuvre en 2020.

### **II.3. IMPACT DE LA REDUCTION DES DEFICITS PUBLICS**

#### **Part forfaitaire de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)**

Depuis 2014, la baisse cumulée de la dotation forfaitaire a représenté 539 867 €, équivalent à environ -5,5 % des recettes.

En 2018, la DGF est stabilisée au même niveau qu'en 2017.

#### **Péréquation verticale : DSR et DNP**

En 2018, l'État poursuit la hausse des crédits 2017 de dotations de péréquation :

- +90 M€ de DSR ;
- +110 M€ de DSU ;
- stabilité de la DNP.

#### **La péréquation horizontale : Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)**

Au titre de la péréquation dite « horizontale », les collectivités dites « riches » abondent un fonds en direction de celles jugées « pauvres ». L'enveloppe globale de 1 milliards d'euros du FPIC est gelée.

#### **Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)**

Concernant le FCTVA, un élargissement de l'assiette aux dépenses d'entretien de voirie et de bâtiments publics avait été adopté pour des travaux engagés à compter du 01/01/2016 qui produiront des recettes supplémentaires de FCTVA l'année n+2, soit en 2018.

## Revalorisation des bases

En 2018, La loi de finances 2017 prévoit que les bases évoluent selon l'inflation constatée sur 12 mois glissants (indice de novembre, publié en décembre). Pour mémoire les bases ont évoluées de 0,4 % en 2017. La revalorisation des bases de 2018 devrait être proche de 1%.

## III. SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

### III.1. NIVEAUX D'EPARGNES

Le tableau suivant représente les niveaux d'épargne de 2015 à 2017 :

NIVEAUX D'EPARGNES	2015	2016	2017
Épargne de gestion	1 676 501	1 887 307	2 203 933
Épargne brute	1 288 028	1 530 792	1 884 929
Épargne nette	202 453	485 163	889 246

Ce tableau montre que l'épargne brute a progressé de 46,3 % entre 2015 et 2017 pour atteindre 1,88 millions d'euros en 2017.

En 2017, la commune enregistre une épargne nette en forte amélioration à hauteur de 889 246 €.

### III. 2. ETAT DE LA DETTE

#### Encours et annuité de la dette en 2017

Le montant de l'encours de la dette du budget principal au 31/12/2017 était de 9 052 254 € alors qu'il était de 9 747 937 € au 31/12/2016.

#### Répartition de la dette par nature :

Nature des taux	% de l'encours	Taux moyen (%)
Taux variable	12,5 %	0,33 %
Taux fixe simple	65,2 %	3,03 %
Barrière simple	22,3%	4,41 %

**Répartition de l'encours de la dette par établissements bancaires au 01/01/2018 :**

<b>Banques</b>	<b>Encours (en euros)</b>	<b>Pourcentage</b>
Syndicat Électrification	15 990	0,18 %
BCME	282 028	3,11 %
Caisse des dépôts	536 902	5,93 %
Banque Postale	612 726	6,77 %
Crédit Agricole	1 060 115	11,71 %
Banque Populaire	1 165 507	12,88 %
Caisse d'Épargne	1 424 357	15,73 %
Dexia	3 954 629	43,69 %
<b>TOTAL</b>	<b>9 052 254</b>	<b>100 %</b>

En 2018, le montant prévisionnel de l'annuité est de 1 275 539 €, dont 326 289 € pour la part des intérêts et de 949 250 € pour la part du capital, sans nouvel emprunt.

En ajoutant les échéances de remboursement d'un emprunt nouveau de 700 000 € sur 15 ans, au taux d'intérêt fixe de 1,75%, le montant prévisionnel de l'annuité serait de 53 200 €.

**Profil pluriannuel de la dette du budget principal :**

<b>Année</b>	<b>Annuité</b>				<b>Capital</b>
	<b>Total</b>	<b>Capital</b>	<b>Intérêts</b>	<b>Frais</b>	<b>Restant au 31/12</b>
2017	1 329 141,77	995 683,21	333 458,56	0,00	9 052 254,65
2018	1 275 539,15	949 249,96	326 289,19	0,00	8 103 004,69
2019	1 148 607,82	846 656,56	301 951,26	0,00	7 256 348,13
2020	1 102 089,35	830 533,41	271 555,94	0,00	6 425 814,72
2021	1 028 917,11	789 518,06	239 399,05	0,00	5 636 296,66
2022	1 035 581,34	821 610,03	213 971,31	0,00	4 814 686,63
2023	952 648,32	807 634,22	145 014,10	0,00	4 007 052,41
2024	778 965,36	630 546,39	148 418,97	0,00	3 376 506,02
2025	804 172,24	676 785,90	127 386,34	0,00	2 699 720,12
2026	708 353,00	607 904,13	100 448,87	0,00	2 091 815,99
2027	641 635,53	565 158,37	76 477,16	0,00	1 526 657,62

## Évolution du ratio de désendettement :

Années	2015	2016	2017
<b>Ratio de désendettement</b> (encours du capital de la dette / épargne brute), exprimé en nombre d'années	7,9	6,3	4,8

Le tableau montre une amélioration de la capacité de désendettement de la commune qui est passé de 7,9 ans à 4,8 ans entre 2015 et 2017.

### III.3. ÉVOLUTION DES CHARGES DE PERSONNEL

#### Structure des effectifs:

Au 31/12/2017, les effectifs pourvus représentaient 140 postes permanents, plus un collaborateur de cabinet, rémunérés avec une répartition par catégorie et par filière se décomposant comme suit :

#### Par catégorie :

- 6 postes de catégorie A
- 16 postes de catégorie B
- 118 de catégorie C
- 1 collaborateur de cabinet

#### Par filière :

- 28 agents de la filière administrative
- 79 agents de la filière technique
- 18 agents de la filière animation
- 8 agents de la filière sociale
- 5 agents de la filière culturelle
- 2 agents de la filière sportive

La durée annuelle du temps de travail à temps plein est de 1582 heures par an conformément à l'avenant du règlement intérieur de la collectivité de novembre 2014.

## **Tableau d'évolution des effectifs 2015/2016/2017**

Au 31/12/2017	EMPLOIS PERMANENTS			EMPLOIS NON PERMANENTS			Total
	Titulaires*	CDI Droit Public	CDD	CAE	Emploi d'avenir	Collaborateur de cabinet	
2015	134	9	10	0	1	1	155
2016	131	7	5	3	1	1	148
2017	127	6	7	0	0	1	141

\*dont 2 stagiaires en 2017

Actuellement 8 agents titulaires sont en disponibilité.

Entre 2015 et 2017, les effectifs ont diminué de 14 postes.

## **Tableau de répartition des dépenses de personnels 2015/2016/2017**

Libellés des comptes	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017
<b>Rémunération principale</b>	2 812 312,27	2 783 260,88	2 786 833,18
<b>NBI, SFT</b>	55 734,11	58 701,09	61 429,89
<b>Régime indemnitaire</b>	604 899,28	564 864,43	516 061,67
<b>Personnel non titulaire</b>	642 669,69	521 359,97	544 384,22
<b>Charges et Cotisations</b>	1 875 355,64	1 768 401,91	1 799 497,74
<b>COS</b>	59 188,05	56 228,65	56 390,22
<b>Total/totaux</b>	<b>6 050 159,04</b>	<b>5 752 816,93</b>	<b>5 764 596,92</b>

Entre 2015 et 2017, le résultat de la maîtrise de la masse salariale sous l'effet des mesures décidées est de - 285 562,12 €, soit environ -4,72 %.

## **IV. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018**

Les orientations budgétaires 2018 sont les suivantes :

- Poursuivre les économies déjà engagées depuis 2015 sur la maîtrise des charges de fonctionnement. Après plusieurs années de baisse des charges de fonctionnement, les charges à caractère général et la masse salariale restent maîtrisées pour dégager une capacité d'autofinancement ;
- Maintenir les taux d'imposition pour ne pas alourdir la pression fiscale sur les habitants ;
- Rechercher les marges en renégociant les contrats de prestation et en optimisant les achats ;
- Prévoir un niveau d'investissement pour répondre aux problématiques d'entretien du patrimoine et soutenir les

investissements structurants prévus dans la deuxième phase du mandat ;

- Prévoir de contracter un emprunt à hauteur de 700 000 € qui permette de réaliser des investissements sans remettre en cause le désendettement engagé.

#### IV.1. RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ESTIMÉ

2017	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté	429 281,99			200 000,00	429 281,99	200 000,00
Opérations exercice	2 284 766,63	2 244 640,88	8 661 388,20	10 415 336,39	10 946 154,83	12 659 977,27
TOTAUX	2 714 048,62	2 244 640,88	8 661 388,20	10 615 336,39	11 375 436,82	12 859 977,27
Résultat clôture	469 407,74			1 953 948,19		1 484 540,45
Restes à réaliser	206 222,40	114 729,06				
Résultat sur RAR	91 493,34					
Résultat définitif	560 901,08			1 953 948,19		1 393 047,11

Le résultat provisoire cumulé de l'exercice 2017 est de 1 393 047,11€. Ce résultat sera affecté partiellement en fonctionnement et en investissement selon les équilibres budgétaires.

#### IV.2. HYPOTHÈSES RETENUES POUR LE BUDGET PRINCIPAL 2018

##### IV.2. 1. FONCTIONNEMENT

Concernant la section de fonctionnement, les hypothèses de prévision budgétaires indiquent une baisse globale de 2,1 %. Cette baisse de la section de fonctionnement s'explique par deux facteurs :

- la poursuite de la stratégie financière de la commune (économie de fonctionnement des services et sur la masse salariale) ;
- les transferts de compétences opérés vers Communauté d'agglomération du Grand Périgueux en 2017 (Contingent SDIS lié à la baisse de la fiscalité foncière, Emploi, Accueil de Loisirs Sans Hébergement).

##### Les recettes de fonctionnement

Les dotations d'Etat sont stabilisées dans un contexte budgétaire qui reste contraint pour la commune.

**Dotation globale de fonctionnement** (1 585 645 € en 2017 ; 14,93% de la section de fonctionnement) :



- La part forfaitaire de DGF devrait rester stable pour un montant estimé 1 093 000 € en 2018 ;
- Les dotations de péréquation :
  - Dotation de Solidarité Rurale : 277 486 € en 2017 resterait stable en 2018 ;
  - Dotation Nationale de Péréquation : 215 541 € en 2017 resterait stable en 2018.

**Produits des services** (667 856 € en 2017 ; 6,39 % de la section de fonctionnement) :

- Les recettes du restaurant scolaire , du périscolaire et de l'ALSH (jusqu'en septembre 2017) représentent l'essentiel des recettes des produits des services avec 517 025 € en 2017. Ces recettes seront en baisse du fait du transfert de l'ALSH d'environ 80 000 € en 2018 en incluant la participation de la CAF(environ 20 000€/an).
- Les remboursements de personnel mis à disposition auprès du Grand Périgueux (16 701€ en 2017) et des associations (99 817 € en 2017).
- Des recettes nouvelles sont enregistrées suite au transfert de l'ALSH au Grand Périgueux. Il s'agit des prestations de service pour l'ALSH qui représentent 16 413 € pour la période de septembre à novembre 2017. Elles sont estimées à environ 80 000 € en 2018 .

#### **Autres recettes :**

- Attribution de compensation : 466 591€ en 2018, soit une baisse de 36,65% par rapport à 2017 (736 500 €). Les attributions de compensations sont décomposées comme suit :
  - une base de 2016 : 605 947€
  - plus le foncier bâti transféré (3,74points de fiscalité) : 297 156 €
  - moins le contingent SDIS : 196 756 €
  - plus la fin du lissage du remboursement du transfert Petite Enfance : 45 298 €
  - moins le transfert de la compétence Emploi : 13 050 €
  - moins le transfert de l'ALSH : 272 004 €
- Dotation de solidarité communautaire : 168 000 € en 2018, en stabilité par rapport à 2017.
- FPIC : actuellement compte tenu de l'élargissement du périmètre de l'intercommunalité, les prévisions sont à prendre avec précaution. La commune percevrait 125 000 € en 2018, (contre 144 263 € en 2017, soit une baisse prévisionnelle de -13,35% par rapport à 2017 avec une répartition Commune/Grand Périgueux de 40/60) ;
- Droits de mutation seront de l'ordre de 125 000 € par mesure de prudence la prévision 2018 devrait se situer au même niveau que le prévisionnel de 2017 ;

- Le fonds d’amorçage des rythmes scolaires est maintenu pour l'année scolaire 2017/2018 à hauteur de 53 000 €. La participation de la CAF au titre du à contrat enfance jeunesse 2016/2020 est estimée à 49 000 €.

**La fiscalité directe locale** (qui approchera les 69,83 % des recettes de fonctionnement en 2018).

Le budget 2018 serait construit sans augmentation des taux de fiscalité directe. Le produit fiscal attendu en 2018 serait de 6 178 301 €, en incluant l’évolution des bases nominales qui devraient être de + 1 % par rapport au prévisionnel de 2017 (soit une recette supplémentaire estimée à d’environ 80 000€).

Sont inclus dans le calcul :

- Une stabilité des recettes en incluant l’évolution des bases nominales qui devraient être de + 1 % .
- La reconduction de l'abattement de 30 % de la taxe foncière sur les propriétés bâties du bailleur social du quartier prioritaire politique de la ville (depuis sa mise en place en 2016, un abattement de 101 515€ avait été compensé par l’Etat avec 39 259€, soit un solde négatif d’environ 62 256 € / an).
- Les taux de taxe habitation et de la taxe foncière non-bâtie seront similaire à 2017.

### Tableau de synthèse des recettes prévues en 2018

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BUDGET 2017	OB 2018	Evolution 2017/2018
Atténuations de charges	4 500 €	48 562 €	979,2%
Produits des services	689 379 €	767 898 €	11,4%
Impôts et taxes	7 305 826 €	7 123 070 €	-2,5%
Dotations, subventions	1 874 672 €	1 906 730 €	1,7%
Autres produits de gestion	19 760 €	18 000 €	/
Produits exceptionnels	165 000 €	0 €	-100,0%
Produits financiers	/	/	/
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>10 059 137 €</b>	<b>9 864 260 €</b>	<b>-1,9%</b>

## **Les dépenses de fonctionnement**

L'objectif est la maîtrise des dépenses de fonctionnement pour dégager des marges de manœuvre permettant la réalisation des investissements.

**Les charges courantes** représentent 21,16 % des dépenses de fonctionnement en 2018. Elles seront en hausse de 8,1 % en 2018 après une baisse de -13 % par rapport au BP 2017. Cette évolution s'explique par la nécessité d'anticiper des coûts de gestion plus élevés du fait de la hausse des prix (inflation proche de 1,2 %) et donc du « panier du maire » qui augmente plus fortement du fait de sa composition « produits » (énergies, alimentation, eau, fournitures ...).

A cela, il faut donc ajouter les coûts de fonctionnement exceptionnels pour la déconstruction des 3 maisons fermées située entre l'avenue du Général de Gaulle et l'Ecole Eugène Le Roy qui sont estimés à près de 70 000 €.

Les efforts de gestion seront poursuivis selon la stratégie financière à travers la maîtrise des moyens des services qui restent stables en 2018 par rapport à 2017.

**Les charges du personnel** représentent 56,51 % des dépenses de fonctionnement et verront une baisse de près de 1,14 % au BP 2018 :

- Les avancements d'échelon sont estimés à 16 710 € ;
- Les avancements de grade sont estimés à 9 250 € ;
- Des nouvelles valeurs de cotisations :
  - Hausse du SMIC 1,23%,
  - Hausse des taux de cotisation à la retraite de CNRACL (par agent : de 10,29 % en 2017 à 10,56 % en 2018),
  - Hausse de la CSG de 1,7 points (par agent : de 5,10 % en 2017 à 6,80 %, mais cette hausse est compensée par la suppression de CES et en complément par une indemnité compensatrice selon la formule suivante :  $I = (R_{2017} \times 1,6702\%) - \text{cotisations} \times 1,1053/12$  ;
- FIPHFP : une dépense prévisionnelle estimée à 0 € ;
- Non remplacement de deux départs à la retraite et d'une disponibilité d'agent titulaire : - 77 480 € ;
- Diminution du régime indemnitaire à 494 925€ ; - 3,80 % par rapport à 2017 du fait des départs en retraite et des disponibilité d'agents titulaires.

- Le nouveau contrat de prévoyance du personnel et assurance d'un montant de 87 670 € en baisse de 3,12 % € par rapport à 2017 ;
- Œuvres sociales : les actions sociales confiées au Comité des Oeuvres Sociales (COS) sont estimées à un montant équivalent à 2017 (53 417,22 €). A ce montant, il faut ajouter le coût des médailles et retraites de 2 973 €, ce qui porte la subvention du COS 2018 à 56 390,22 €.

**Les autres charges courantes** sont constituées de la subvention à la Caisse des écoles et au CCAS .

L'aide aux associations est examinée au cas par cas, avec une analyse précise des projets et des besoins de celles-ci.

Une provision de subvention de 110 000 € est prévue pour le budget de lotissement en cas de vente insuffisante des terrains.

	<b>BP 2017</b>	<b>BP 2018</b>	<b>% 2017/2018</b>
Caisse des Écoles	20 000	20 000	0 %
CCAS	61 750	61 750	0 %
Lotissement Bellevue	110 000	110 000	0 %
Subventions aux associations	292 175 *	312 300 *	6,89 %

\*avec les mises à disposition de personnel et l'ajout des conventions avec les associations.

**Les charges financières** correspondent aux intérêts payés, aux Intérêts Courus Non Échus (ICNE), et aux frais de commissions. Le montant des charges financières prévisionnelles est estimé à environ 348 000 € en 2018 après un réalisé de 319 004,52 € en 2017.

	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>% 2017/2018</b>
Charges d'intérêts de la dette	358 000	348 000	- 2,70 %

### Tableau de synthèse des dépenses prévues en 2018

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>BUDGET 2017</b>	<b>OB 2018</b>	<b>Evolution 2017/2018</b>
Charges à caractère général	1 974 928 €	2 134 010 €	8,1%
Charges de personnel	5 764 000 €	5 700 000 €	-1,1%
Autres charges de gestion	729 144 €	759 270 €	4,1%
Charges financières	360 000 €	348 000 €	-3,3%
Charges exceptionnelles	12 000 €	30 700 €	155,8%
Dépenses imprévues	325 000 €	0 €	-100,0%
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>9 165 072 €</b>	<b>8 971 980 €</b>	<b>-2,1%</b>

## ANALYSE FINANCIERE BP 2017 ET OB 2018

NATURE	BP 2017	OB 2018	Taux d'évolution OB 2018 / Budget 2017
Recettes de fonctionnement réelles	10 059 137	9 864 260	-1,9%
Dépenses de fonctionnement réelles	9 165 072	8 971 980	-2,1%
Épargne de gestion	1 254 065	1 240 280	-1,1%
Intérêts de la dette	360 000	348 000	-3,3%
Épargne brute (RF-DF)	894 065	892 280	-0,2%

Ces chiffres sont le résultat d'une projection prévisionnelle effectuée avec les éléments données par les orientations budgétaires. Ils sont encore appelés à évoluer en fonction des notifications de l'État (dotations, fiscalité,...) et en fonction de toute information utile concernant les charges courantes et de personnel pouvant apparaître et être prise en compte avant la réalisation du budget primitif.

### IV.2. 2. INVESTISSEMENT

En 2017, l'intégralité des **300 000 €** d'emprunts budgétés ont été mobilisés :

- 300 000 € avec la Banque Postale pour la réalisation de divers travaux d'investissement concernant l'entretien des voiries et des bâtiments municipaux.

En 2018, les dépenses d'investissement en restes à réaliser 2017 s'élèvent à la somme de **206 222,40 €** seront repris dans le budget 2017:

- 81 342,28 € pour les acquisitions de véhicules,
- 59 596,56 € pour les travaux de voirie,
- 18 723,52 € pour le solde des travaux d'extension du cimetière,
- 16 428 € pour les travaux des feux de circulation du bourg de Coulounieix,
- 13 495,99 € pour la réfection de la toiture de l'Église du bourg de Coulounieix,

- la somme restante se répartissant entre du mobilier et du matériel.

Les recettes d'investissement en restes à réaliser 2017 seront repris sur le budget 2018 pour la somme de **114 729,06 €** . Il s'agit principalement de subventions prévues au titre des travaux d'extension du cimetière et de la Place des Justes.

### **Les opérations d'investissement prévues en 2018 :**

Le programme d'investissement est estimé à **2 277 998 €** sans les restes à réaliser.

#### **Voirie : 1 400 000 €**

- Place des Justes et parvis Gérard Philippe : 260 000 €
- Marché à bon de commande pour l'entretien : 250 000 €
- Trottoirs et bordures rue Jules Védrine : 220 000 €
- Voirie rue Edouard Michel (portion entre avenue Pradier et rue Jule Valles : 200 000 €
- Bornes enterrées : 70 000 €
- Réseau d'eaux pluviales avenue Frères Marty : 45 000 €
- Aires de Jeux espace Jacqueline Auriol : 59 000€
- City Stade Boulevard Jean Moulin : 55 472 €
- Feux de circulation carrefour Mairie : 70 000 €
- Nouveau dépôt de matériaux : 50 000 €
- Borne électrique Château des Izards : 18 000 €
- Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE) : 60 000 €
- Divers travaux de voirie : 42 258 €

#### **Bâtiments : 313 500 €**

- Acquisition des algécos du Centre Social Saint-Exupéry : 21 500 €
- Travaux de l'agenda d'accessibilité programmée (ADAP) : 40 000€
- ASPTT (toitures et vmc) : 50 000 €
- Ecoles (films occultations, alarmes, modification entrées) : 31 000 €
- Reprise des fondations et travaux d'électricité de l'Église Notre-Dame située à Chamiers : 42 000 €
- Sonorisation salle Pablo Neruda du centre Gérard Philippe : 50 000 €
- Travaux des ateliers des Services Techniques (nouvelle entrée véhicules, caméras, vmc) : 34 000 €

- Divers travaux bâtiments : 45 000 €

**Matériel / Mobilier / Petits équipements : 100 000 €**

- Benne supplémentaire pour le camion espaces verts : 8 000 €  
Petits matériels Services Techniques : 7 000 €
- Matériel Service Logistique (tables, chaises, grilles) : 6 000 €
- Mobiliers pour les Ecoles : 18 000 €
- Matériel Service Restauration : 21 000 €
- Matériel Services Accueil/Etat Civil/Elections/Cimetières : 5 000 €
- Divers pour les Services : 35 000 €

**Véhicules : 100 000 €**

- Véhicule utilitaire électrique : 20 000 €
- Camion Services Espaces verts : 30 000 €
- Manuscopique : 50 000 €

**Informatique : 70 000 €**

**Subventions d'équipement : 294 498 €**

- SDE 24 : 200 000 €
- Amelia : 20 000 €
- EPARECA (pôle artisanal – boulevard Jean Moulin) : 74 498 €

**TOTAL 2 277 998 €**

**Les financements des investissements en 2018 :**

**Emprunt : 700 000 €**

**Subventions : 110 000 €**

**FCTVA : 55 000 €**

**TLE : 15 000 €**

**Produit de cession : 300 000 €**

**Autofinancement : 1 097 998 €**

**TOTAL 2 277 998 €**

Le budget prévisionnel est un budget de continuité et en progression :

- Continuité : il rentre dans le cadre de la trajectoire financière du redressement des finances de la commune ;
- Progression : car il ouvre des perspectives d'avenir pour la deuxième phase en privilégiant les investissements structurants liés à l'amélioration du cadre de vie et à l'amorçage du Projet de Renouvellement Urbain, soit une augmentation de près de 980 000€ par rapport à 2017 (+75%).



## **PARTIE 2 - ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2018** **DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

Le projet du budget 2018 se présente comme suit :

### **1 - Section d'exploitation : 141 500 €**

Les dépenses réelles de fonctionnement d'un montant de 78 275 € seraient réparties comme suit :

- Dépenses de gestion (charges à caractère général, autres charges de gestion courante) : 59 275 €,
- Charges financières : 20 000 €.

Les recettes réelles de fonctionnement sont évaluées à 125 000 €.

La section d'exploitation dégage ainsi un autofinancement brut de 59 051,92 € qui feront l'objet d'un virement à la section d'investissement.

### **2 - Section d'investissement**

Les dépenses :

Le remboursement du capital de la dette est estimé à 47 000 €.

Les opérations d'équipement d'un montant total de 143 816 € seront prévues en crédits nouveaux, et sans réalisation d'emprunt pour divers travaux sur des regards et des branchements sur le territoire communal.

Les recettes :

Après remboursement du capital de la dette, les investissements seront financés par autofinancement, pour un montant prévisionnel de 59 051,92 € ainsi que le report du résultat positif de 2017 soit 61 070,14 €

## **PARTIE 3 - ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2018** **DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT BELLEVUE**

A ce jour le nombre de terrains vendus et payés par leurs acquéreurs est de 19 (pour un montant de 406 000€), et 6 lots (pour un montant de 149 000€) sont réservés par de potentiels acquéreurs dans l'attente confirmation de vente sous réserve de financement.

Le développement de la commercialisation se poursuit par les actions suivantes :

- une campagne de communication sur les supports publicitaires de la commune le long des axes passants (avenue de Gaulle et avenue Churchill) ;
- Réunion d'information avec les constructeurs immobiliers ;
- Opération portes ouvertes sur le lotissement ;
- Mise à jour régulière de la page consacrée à la promotion du Lotissement sur le site internet de la commune.

Le projet du budget 2018 se présente comme suit :

### **1 - Section d'exploitation :**

Les dépenses réelles de fonctionnement seraient réparties comme suit :

- Impôts : 13 000 €,
- Charges financières : 32 500 €.

Les recettes réelles de fonctionnement sont évaluées à :

- Vente de terrains : 157 101,50 €
- Subvention du budget principal : 110 000 €

En fin d'année, à la clôture de l'exercice comptable, la section de fonctionnement doit être équilibrée à 0. L'ensemble des comptes sont contre-passés de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour être inscrits en investissement. La section d'investissement fonctionne comme une fiche de stock.

### **2 - Section d'investissement :**

Les dépenses :

Le remboursement du capital de la dette est estimé à 105 000,11 €.